



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 25 janvier 2024, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Finances: Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif communal,
- Finances: Participation aux frais de fonctionnement au groupe scolaire,
- Finances: Participation aux frais de fonctionnement à la cantine et à la garderie,
- Finances: contrat d'entretien des locaux de la Mairie et de la Médiathèque,
- Finances: Conventions de participation financière avec le Syndicat Intercommunal de l'électricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E),
- Logement: Détermination du tarif du loyer et attribution du 6 rue du Cimetière,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 11 janvier 2024

Le Maire



Géraldine Dumortier